



INONDATIONS

*La Mairie vous informe sur la mise en place du Plan de Secours
et sur les comportements à adopter en cas de risques majeurs.*

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE ET DU PLAN DE SECOURS COMMUNAL :

1 - **Vigilance ROUGE**

- Sono (rues sonorisées)
- Voiture Police Municipale (rues non sonorisées)
- Sirène (tout le village) – 3 séquences d'1 minute
- Téléphone (personnes très vulnérables, vulnérables et écarts inscrits en Mairie)

2 - **Les risques**

- La montée des eaux peut entraîner des risques d'explosion et d'électrocution.
- Le risque de noyade et de blessure par des objets charriés par les eaux est très important.
- En zone inondable, rejoindre un point haut.
- Une voiture n'est pas un abri, vous risquez d'y rester bloqué et de vous noyer.
- N'empruntez pas les passages à gué.

3 – **Fin de l'Alerte** - Danger écarté 1 son continu de 30 secondes (tout le village).

IMPORTANT ! Il est demandé aux personnes :

- **Très vulnérables (mobilité réduite, problème de santé nécessitant une assistance médicale)**
- **Habitant les écarts et ne possédant pas d'étage ou de pièce de survie de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie**
- **Le Document d'Information sur les Risques Majeurs est disponible en Mairie.**

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

1 - **Informez – vous pour suivre l'évolution du niveau de vigilance – passage ORANGE à ROUGE**

- Ecoutez la radio – 101.6 ou 102.8 FM
- Consultez Météo France – Carte de vigilance (Site internet / Télévision).

2 - **Mesures de sécurité**

- Ne sortez pas de chez vous.
- Suivez les consignes des Autorités officielles.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Montez à pied les étages (ne pas utiliser les ascenseurs).
- Gardez avec vous le matériel nécessaire pour faire face à 1 situation d'isolement ;
- N'oubliez pas de prendre de l'eau en bouteille et une torche avec vous.
- N'emmener avec vous que ce qui est nécessaire : document d'identité + ordonnance + médicaments.
- S'habiller chaudement.
- Appeler la **Mairie** au **04 68 92 00 10** si vous êtes en difficulté, si vous êtes en présence d'une personne âgée ou en situation de handicap.
- Victime ou témoin d'un accident ? appeler le 112

Autres risques majeurs : Rupture de digue ; sismicité ; mouvements de terrain ; rupture de barrage ; feux de forêt ; risques météorologiques.

